

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 573

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 21

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 75, supprimer les mots :

« par ailleurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.